Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260409-2026_03_08-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de. M. Gaëtan MALARDÉ, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 3 avril 2026
- Présents : M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Nastasia DUFOUR, M. Philippe LE CORRE, Mme Morgane CANTE, M. Fabien TOUREAUX, Mme Muriel ROBLIN, Mme Myriam GUY THOMAS, M. Gwen KERMABON, Mme Marie-José ATMETTLER, M. Denis CORBEL, M. Jean-Marc KERBELLEC, M. Antoine BLOUIN, Mme Françoise JAFFRÉ, M. André TELO-GUILLAS, Mme Tiphaine LE GAL, M. Guillaume LE NEILLON, Mme Nathalie CLAUSTRE, M. Yann BASIA, Mme Lydia DRÉANO, M. Jean-Michel LERY, Mme Fabienne LE ROCH, Mme Sylviane GUÉMENÉ, M. Bernard CATEAU, M. Olivier GUILLO, Mme Catherine GUILLEVIC (nouvellement installée suite à la démission de M. Daniel RICAUD), M. Pierre GRARE (nouvellement installé suite à la démission de Mme Edith GUILLEVIN PALLU).
- Absents ayant donné pouvoir : M. Michel COUTURIER à M. Antoine BLOUIN, Mme Hélène MONTOUT à Mme Morgane CANTE, Mme Lili SEBESI à M. Gaëtan MALARDÉ.

Mme Muriel ROBLIN est nommée secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Question n°8 : GCSMS « SERVICE D'AIDE A LA PERSONNE DES COMMUNES DU CANTON DE PORT LOUIS » – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

EXPOSÉ de M. Gaëtan MALARDÉ, maire

Le Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) permet de développer pour les administrés des communes (Gâvres, Locmiquélic, Port-Louis, Riantec) ou communauté membres (CCBBO) des prestations complémentaires dans le domaine de l'aide à la personne âgée et/ou handicapée afin de garantir une prestation de qualité, continue et de proximité, participant par la réponse aux besoins individuels, au maintien dans leur milieu ordinaire des bénéficiaires de la prestation.

Faisant suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il y a lieu de désigner au sein du conseil municipal les nouveaux représentants de la commune au sein du Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) « Service aide à la personne des communes du canton de Port-Louis ».

DÉLIBÉRÉ

— VU le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— DE DÉSIGNER Muriel Roblin en qualité de représentante légale de la commune de RIANTEC au sein du groupement et Morgane Cante en qualité de suppléant au représentant légal au sein du groupement.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260409-2026_03_08-DE

COMMUNE DE RIANTEC

Pièces jointes au projet :
– Néant.
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

Fait à Riantec, le 16 avril 2026

Le maire,

Gaëtan MALARDÉ

MAIRIE DE RIANTEC 56 (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,

Muriel ROBLIN